

Hervé GUILLERAND
Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit fiscal

Monsieur Thibault THOMAS
E-mail : scimt@sfr.fr

Versailles, le 9 avril 2018

Cher Monsieur,

Cette année, pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière qui remplace l'impôt de solidarité sur la fortune, il est exigé la souscription d'une déclaration des biens détaillée.

La valeur de chaque part de la SCI à déclarer apparaîtra donc sur chacune des déclarations des quatre associés.

Dans cette perspective, votre frère, Monsieur Didier THOMAS, souhaite que cette valeur soit fixée en commun à partir des données fournies par l'Expert-comptable pour le passif et selon la valeur vénale des biens immobiliers appartenant à la SCI pour l'actif.

Je me tiens à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Recevez, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux



Hervé GUILLERAND